Rapport des activités du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024

1. Conseil d'administration (CA), comité exécutif (CE) et autres comités

1.1 CA

Pour la dernière année des activités, les membres du CA étaient :

Président : M. Paulin Bouchard, président de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec (FPOQ);
1re vice-présidente : Mme Julie Boudreau, directrice des affaires réglementaires et associatives de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC);
2e vice-président : M. Yvan Brodeur, président du Conseil québécois de la transformation de la volaille (CQTV), remplacé par M. Jean-Luc Hamelin, 1er vice-président du CQTV.

Les autres administrateurs désignés étaient :

M. David Phaneuf, 1er vice-président des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec;
M. Michael Boulay, administrateur des Éleveurs de volailles du Québec (EVQ);
M. Yvan Ferron, représentant du Comité dindon des EVQ;
M. Gislain Houle, producteur d'œufs, remplacé par M. Sylvain Lapierre, président de la FPOQ;
Mme France Perreault, représentante du Comité poulettes de la FPOQ;
M. Denis Caron, président de Les Couvoiriers du Québec (LCQ), remplacé par M. Richard Sénéchal nouveau président de LCQ.

Les administrateurs se sont réunis à cinq reprises au cours de la période, principalement par vidéoconférence, soit le 21 décembre 2023, puis les 18 janvier, 6 février, 4 juin et le 5 septembre 2024.

1.2 CE

Durant cette période, le CE, constitué du président, d'un deuxième producteur provenant d'une autre association de producteurs que celle du président et des deux vice-présidents, s'est réuni à une seule reprise, soit le 27 août 2024.

1.3 Comité consultatif

Le mandat des membres du comité consultatif est d'apporter leur expertise et leur soutien au CA sur des dossiers techniques et d'orientation, particulièrement en ce qui concerne le Plan de mesures d'urgence. Le comité s'est réuni à trois reprises au cours de cette période, soit le 7 décembre 2023 et les 9 février et 24 avril 2024. Au cours de la dernière année, l'essentiel des

travaux a porté sur la finalisation des protocoles de biosécurité et leur distribution, le développement d'un programme de formation et d'un plan de vidéos éducatives.

1.4 Équipe technique santé

L'Équipe technique santé est composée des médecins vétérinaires membres du Réseau aviaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ce comité a pour mission de conseiller le CA sur des dossiers de santé animale. Le Réseau aviaire du MAPAQ a pour mandat de surveiller la santé aviaire afin de recueillir et de diffuser l'information nécessaire aux intervenants visant à protéger la santé du cheptel aviaire québécois, la santé publique et l'accès aux marchés.

Au cours de la période, l'Équipe technique santé s'est réunie à deux reprises, soit le 8 janvier 2024 pour discuter d'un cas de *Mycoplasma gallisepticum* et le 6 septembre 2024 concernant le Métapneumovirus aviaire, une nouvelle maladie en émergence. De cette rencontre, un sous-comité a été créé pour développer une proposition d'étude de prévalence.

Les membres de l'Équipe technique santé étaient :

Dr Antony Bastien du MAPAQ;
Dre Martine Boulianne de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal;
Dre Andréanne Caron, médecin vétérinaire praticienne chez Trouw Nutrition;
Dre Sonia Chénier du MAPAQ;
Dr Jean-Philippe Doyon, médecin vétérinaire praticien chez Trouw Nutrition;
Dre Julie-Hélène Fairbrother du MAPAQ;
Dr Carl Gagnon de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal;
Dre Roxann Hart du MAPAQ;
Dr Ghislain Hébert de l'EQCMA et chef d'équipe;
Dre Annie Borduas, médecin vétérinaire praticienne;
Dre Linda Lallier, médecin vétérinaire praticienne chez Boire et Frères inc.;
Dre Louise Mercier, médecin vétérinaire praticienne;
Dr Jean-Pierre Vaillancourt de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

2. Projets en cours

2.1 Technologie de mousse à l'azote

À la suite de l'obtention d'une aide financière de 748 846 $ du Programme canadien des priorités stratégiques de l'agriculture (PCPSA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) en octobre 2023, l'EQCMA a réalisé jusqu'en mars 2024 un projet de conception, fabrication et acquisition d'une unité mobile de génération de mousse à l'azote d'Agricultural Emergency Services Inc. des États-Unis. L'EQCMA et le MAPAQ ont aussi contribué chacun 72 400 $ à ce projet. En juin 2024, l'EQCMA a soumis une nouvelle demande d'aide au même PCPSA pour la réalisation de tests

terrain dans des poulaillers du Québec afin de valider cette nouvelle technologie. Une aide financière additionnelle de 347 601 $ avec une contribution de l'EQCMA et du MAPAQ de 39 500 $ chacune a été obtenue en août. La réalisation du projet a débuté en septembre et doit être complétée au 31 mars 2025.

2.2 Réservoir de gaz mobile

Grâce à une aide financière du MAPAQ, l'EQCMA a procédé à l'acquisition d'un réservoir industriel pour le CO_2 ou l'azote. Ce réservoir d'une capacité de 20 tonnes a été installé sur une remorque à plateforme avec coffre de rangement et une génératrice. Celui-ci pourra être déployé sur demande à un site de production où il y a présence d'influenza aviaire ou lors d'autres situations de nécessité de dépeuplement à la ferme. Le réservoir était opérationnel à l'été 2024 et testé par le fournisseur Carbox cryogénique inc. chez un de ses clients l'automne dernier. Pour assurer le déplacement de cette remorque-citerne, l'EQCMA a convenu en juillet 2024 d'un contrat d'entente avec Transport Lavoie ltée, une entreprise de transport ayant plusieurs camionneurs certifiés dans le transport de gaz industriels.

2.3 Protocoles de biosécurité

L'EQCMA avait développé en 2009 une série de protocoles de biosécurité en situation courante (code vert) et en situation d'urgence (code orange) afin d'aider les producteurs et les intervenants du secteur à la prévention des maladies avicoles et la gestion efficace des maladies d'importance sous sa responsabilité, de même que lors de cas de maladies déclarables de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) comme l'influenza aviaire.

En septembre 2022, une révision complète de ces protocoles a été entreprise en collaboration avec les différents partenaires de l'EQCMA, incluant l'ACIA et le MAPAQ. Cette révision incluait l'introduction d'un nouveau niveau de biosécurité de vigilance (code jaune), de même que des séries de protocoles pour de nouvelles clientèles (ex. : transporteurs de volailles et d'œufs), afin de satisfaire les besoins spécifiques de chaque type de clientèle. Des discussions ont eu lieu concernant l'ajout de protocoles pour les équipes de capture de volailles destinées à l'abattage. Aucun protocole n'a finalement été réalisé pour cette clientèle, les échanges ont cependant mené à l'émission de mesures de biosécurité concernant le vide du poulailler. Une présentation expliquant ses principes a été rendue à trois reprises dans le cadre d'activités des EVQ.

Le contenu des protocoles révisés a été validé avec l'Équipe technique santé, le Comité consultatif et les membres de l'EQCMA. La nouvelle mouture des protocoles a été publiée et distribuée à tous les producteurs avicoles et aux intervenants de la filière avicole québécoise au printemps 2024.

3. Projets terminés

3.1 Régime d'indemnisation

Le Régime d'indemnisation de maladies avicoles du Québec (RIMAQ) a été officiellement lancé le 12 février 2019 et fournit aux partenaires du secteur avicole québécois un outil financier (assurance) permettant de couvrir certains coûts et pertes encourus lors de six maladies. Ces dernières sont les quatre maladies déclarables auprès du gouvernement fédéral (ex. : influenza aviaire) de même que les maladies ciblées pour l'EQCMA, soit la laryngotrachéite infectieuse (LTI) et *Mycoplasma gallisepticum* (MG). Depuis son lancement, le RIMAQ est géré par l'Alliance réciproque dans l'industrie des œufs de consommation du Canada (ARIOCC).

Les nombreux cas d'influenza aviaire en 2022 et 2023 ont eu un impact financier important sur le régime. L'EQCMA a entrepris à l'automne 2023 une nouvelle modélisation afin de réviser certaines couvertures de dépenses éligibles au RIMAQ et explorer des avenues de réduction de coûts de réassurance. Le Comité RIMAQ est chargé des enjeux liés au développement et au renouvellement annuel du régime. Il comprend des représentants de l'EQCMA et de l'ARIOCC. Ce comité s'est réuni à quatre reprises en cours d'année, soit les 22 mai, 13 et 27 août, et le 30 septembre 2024. Ses recommandations ont ensuite été transmises au CA de l'EQCMA en vue du renouvellement de 2025.

3.2 H2H Euthanizer

En juin 2023, l'EQCMA avait testé une nouvelle technologie utilisant l'électrocution, soit le H2H Euthanizer fabriqué par Top Equipment BV, une entreprise des Pays-Bas. Un test terrain avait eu lieu dans un troupeau de pondeuses commerciales de 3 080 oiseaux en fin de cycle de production dans la région de la Beauce. Le test avait été réalisé par l'EQCMA avec la collaboration du producteur et d'employés d'une entreprise spécialisée dans la capture de volailles en présence de représentants de l'ACIA et du MAPAQ. Les résultats avaient démontré l'efficacité de l'appareil à un dépeuplement humanitaire de petits troupeaux et l'EQCMA a par la suite procédé à l'achat de deux appareils filaires qui se sont ajoutés aux deux autres à batteries que l'EQCMA avait déjà en sa possession.

3.3 Site Internet

À la fin 2023, l'EQCMA a lancé son nouveau site Internet. Au cours de 2024, le développement du site s'est poursuivi avec la création d'une version anglaise. Le site peut être consulté à l'adresse www.eqcma.ca.

3.4 Document de référence sur les désinfectants

Un document de référence sur les désinfectants reconnus efficaces contre les quatre maladies déclarables, de même que pour la LTI, MG et *Mycoplasma synoviae,* a été produit en 2023. Ce travail a constitué en l'analyse de nombreux produits commerciaux dont une soixantaine ont été reconnus efficaces contre une ou plusieurs des maladies faisant partie du mandat de l'EQCMA. Une révision de ce document a été réalisée en 2024 et celui-ci a été traduit en anglais. Une version plus succincte a aussi été produite seulement pour les produits reconnus efficaces contre l'influenza aviaire. Elle est aussi disponible en anglais. Tout ce matériel est accessible sur le site Internet de l'EQCMA.

4. Cas de LTI et de mycoplasmose à MG

Entre le 1er novembre 2023 et le 31 octobre 2024, il n'y a eu qu'un cas de MG dans un élevage commercial de pondeuses de reproduction de race lourde qui a été déclaré en janvier 2024 dans la région de Saint-Félix-de-Valois. Le regain de statut négatif de ce site a été obtenu en avril 2024.

5. Influenza aviaire

L'influenza aviaire fut encore un dossier majeur pour l'EQCMA au cours de la dernière année, même si le Québec a fait face à beaucoup moins de cas qu'en 2022 et 2023. Alors que le Québec avait eu 23 cas en 2022 et 28 en 2023, l'année 2024 a débuté avec un cas dans un élevage de poulets en janvier, un deuxième cas dans un élevage de canards en février et un petit élevage de basse-cour a été infecté en avril. Pas la suite, quatre autres cas se sont ajoutés en novembre, dont trois dans le secteur du canard et un dans un élevage de dindons. Au total, 73 877 volailles sont mortes de la maladie ou ont été dépeuplées pour son éradication en 2024, alors qu'il y en avait eu 567 049 en 2023 et 532 000 en 2022.

L'implication de l'EQCMA s'est poursuivie à plusieurs niveaux en soutien des activités d'intervention de l'ACIA. En plus de ses activités courantes et de recherche de nouvelles technologies de dépeuplement dans les poulaillers, l'EQCMA a poursuivi ses suivis réguliers de coordination et d'information auprès de ses membres et autres partenaires de l'industrie.

Les activités de communications ont aussi compris des communications publiques, mais de façon moins intense qu'au cours des deux années précédentes. Les médias ont quand même maintenu un intérêt particulier pour l'influenza aviaire avec la propagation de cette maladie à d'autres espèces animales et, particulièrement, dans le secteur laitier aux États-Unis. De plus, la maladie a été détectée chez plusieurs humains en cours d'année. Bien que la plupart des cas humains arboraient des signes cliniques légers, quelques-uns ont eu des impacts plus sévères.

À l'échelle canadienne, l'EQCMA a participé aux activités du Comité national sur le dépeuplement et aux activités d'échange d'un Groupe de discussion des Producteurs de poulet du Canada sur l'influenza aviaire.

L'EQCMA a contribué à plusieurs entrevues pour des médias écrits, radio et télévisuels tels que La Presse canadienne, La Presse, TVA Nouvelles, Le Journal de Montréal, le Canadian Poultry Magazine, Le Devoir, La Terre de chez nous et Le Coopérateur.

6. Membres associés

Dans ses statuts, l'EQCMA a une classe de membres associés, sans frais de cotisation, permettant à toute organisation intéressée par ses activités de s'inscrire afin de recevoir son rapport annuel des activités et autres documents d'information (ex. : communiqués dans les cas de LTI et MG), d'être informée et de participer à d'éventuelles formations, certains projets ou aux travaux de comités. Les membres associés sont aussi invités à participer à la réunion annuelle.

Aucun nouveau membre associé ne s'est joint à l'EQCMA durant la période concernée.

7. Activités de diffusion

L'EQCMA a participé à quelques événements ayant permis de mieux faire connaître son mandat, ses activités et ses réalisations. Voici la liste des activités de diffusion réalisées :

- 30 novembre 2023 : présentation sur l'influenza aviaire à l'assemblée générale extraordinaire de la FPOQ;
- 7 février 2024 : présentation sur le rôle et le mandat de l'EQCMA à des représentants du centre opérationnel de gestion des cas d'influenza aviaire en Colombie-Britannique;
- 22 février 2024 : présentation sur le rôle et le mandat de l'EQCMA à l'Association des éleveurs de canards et d'oies du Québec;
- 4 juin 2024 : présentation des protocoles de biosécurité à l'Association des vétérinaires en industrie animale du Québec et sur l'intervention coordonnée de l'EQCMA et de l'ACIA face aux cas d'influenza aviaire;
- 4 octobre 2024 : présentation sur la biosécurité au Café-CRIPA de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

8. Autres activités

L'EQCMA a également participé en cours d'année aux initiatives suivantes avec des partenaires externes :

- Rencontres sur les résultats d'une étude de prévalence de maladies chez les dindons sauvages avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (14 novembre 2023 et 27 novembre 2024);

- Participation au comité biosécurité concernant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises de l'AQINAC (23 novembre 2023);
- Participation au comité Groupe de travail sur la vaccination pour l'influenza aviaire de l'ACIA (21 décembre 2023, 13 février, 25 mars, 29 avril, 25 juin et 27 septembre 2024);
- Participation aux activités du secteur avicole dans le cadre de la Politique bioalimentaire du Québec;
- Participation à un groupe de travail d'un projet de la Colombie-Britannique sur le dépeuplement de troupeaux de volailles dans les poulaillers avec le gazage à l'azote.
- Participation à une nouvelle Table intersectorielle sur les menaces émergentes concernant la santé humaine du Réseau PR3CRISA.

9. Remerciements

En terminant, j'exprime mes plus sincères remerciements au président de l'EQCMA pour son appui et ses judicieux conseils depuis les 14 dernières années. Je remercie aussi tous les membres du CA pour leur confiance et leur soutien à l'équipe de professionnels de l'organisation. Je souhaite souligner la contribution importante aux projets et travaux de l'organisation de Leila Aguilera même si elle n'est plus avec nous depuis novembre dernier. Évidemment, je suis grandement reconnaissant envers mon collègue Ghislain pour sa précieuse expertise et son dévouement à l'avancement des projets et autres dossiers de l'EQCMA. Je tiens à souhaiter publiquement la bienvenue à notre nouvelle collègue Anik Marchand en poste depuis décembre dernier. Nous sommes très heureux qu'elle ait accepté de se joindre à nous et je vous invite à faire connaissance avec elle lors du cocktail dînatoire. Finalement, je souhaite souligner la collaboration habituelle des employés des associations membres de l'EQCMA, des médecins vétérinaires membres de l'Équipe technique santé et à tous les intervenants du milieu, particulièrement les professionnels de l'ACIA et du MAPAQ avec qui nous avons collaboré sur plusieurs dossiers au cours de la dernière année.

Cordialement,

Martin C. Pelletier, agr., MBA
Coordonnateur

Le 28 janvier 2025